

## DIU urgences chirurgicales

### Responsables pédagogiques

#### Pr J.P. FAVRE

Service Chirurgie digestive,  
thoracique et cancérologie  
CHU, Hôpital du Bocage, Dijon  
Tél. : 03 80 29 37 47  
Fax : 03 80 29 35 91  
jean-pierre.favre@chu-dijon.fr

#### Pr P. TROUILLOUD

Service d'orthopédie  
Hôpital d'enfants, CHU, Dijon.

Université associée : Besançon

### Publics et pré-requis

- Etudiants en 3<sup>e</sup> cycle  
des études médicales
- Internes de spécialité
- Médecins généralistes
- Urgentistes
- Chirurgiens diplômés
- Etudiants et médecins  
étrangers à équivalence  
de formation



### → OBJECTIFS

Acquisition de connaissances pratiques et théoriques permettant la prise en charge diagnostique et thérapeutique des urgences chirurgicales abdominales, thoraciques et de l'appareil moteur.

### → PROGRAMME

**Année A (2008-2009):**

Membre inférieur, membre supérieur, main et poignet, rachis, crâne

**Année B (2007-2008):**

Organisation générale et responsabilité médico-légale de la prise en charge des urgences chirurgicales, chirurgie digestive, viscérale et thoracique

### → ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

**Durée : 2 ans (200 h) :** 160 h de cours théoriques, 40 h de cours pratiques  
5 séminaires de 2 jours par année, répartis sur les 2 universités Dijon et Besançon  
participation de conférenciers invités.

### → CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Assiduité obligatoire pour pouvoir subir le contrôle des connaissances  
examen composé de 3 épreuves :

- 1 épreuve écrite
- 1 épreuve orale constituée de dossiers à la fin de chaque année universitaire
- Présentation d'un mémoire déposé avant les épreuves d'examen de fin de 2<sup>e</sup> année.

### → CALENDRIER

Non encore établi

### → INSCRIPTION

- avant le 15 octobre : Autorisation d'inscription à demander auprès du responsable et à fournir obligatoirement lors de l'inscription.
- pour demander un dossier d'inscription : envoyer, à l'adresse notée en 4<sup>e</sup> de couverture, une enveloppe A4 timbrée à 1,90€ avec votre adresse, en précisant à quel diplôme vous vous inscrivez.
- avant le 31 octobre : inscription auprès du département de formation médicale continue.

### → COÛT

Pour chacune des années d'inscription, deux paiements séparés :

Droits pédagogiques : inscription individuelle ou prise en charge par l'employeur :  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : 510€  
années supplémentaires : 172€

Droits administratifs : 169.57€ (à payer lors de l'inscription).

CHIRURGIE